

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an 2023 et le mardi 28 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames BONNIFACY Christelle - CRESTON Maryline – HERMAN Brigitte – LAFFONT Carol - ŒIL Geneviève – VASSEUR Véronique. Messieurs ARSAC Éric – BELLIART José - NOEL Fred – SYLVESTRE Jean-Marie.

Pouvoir donné à HERMAN Brigitte par COUREON Edith.

Secrétaire de séance : VASSEUR Véronique

Le quorum est atteint.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2023, qui est approuvé à l'unanimité. Ensuite, avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire rappelle que les conseillers municipaux intéressés à une affaire soumise au vote ne doivent pas y prendre part. Il est du devoir de chaque conseiller de signaler toute situation menaçant son intégrité morale ou susceptible de provoquer un intéressement, même si cela n'est pas relevé en amont par le Maire ou le Président de l'assemblée.

DELIBERATIONS

Tarifs de la salle d'animation rurale Pierre Bonnet

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs de location de la salle d'animation rurale et de ses équipements, à compter du 1^{er} janvier 2024. Les différentes propositions des tarifs sont présentées aux membres du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

INTITULE	TARIF EN EUROS	CAUTIONS EN EUROS
<u>RESIDENT</u> SONO Hi- Fi	170 50	300
<u>ASSOCIATION COMMUNALE</u> A but lucratif (si nombre de manifestations inférieur ou égal à 4/ an) SONO Hi- Fi	20 20	
<u>ASSOCIATION COMMUNALE</u> A but lucratif (si nombre de manifestations supérieur à 4/ an) SONO Hi- Fi	170 50 (idem que pour résident)	
EMPLOYES de la commune en activité ou retraités (1 fois par an) SONO	100 30	50

La location de la salle est consentie gratuitement pour les manifestations à but non lucratif des associations (exemple : assemblées générales).

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une Commune, tant que celle-ci n'a pas adopté son budget primitif, peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Dans cette limite ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, il est demandé au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour le budget 2024 M57 de la commune et ce dans la limite prévue au dit article, selon le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Budget 2023 BP + DM	¼ du budget 2023	Dépenses d'investissement pouvant être mandatées jusqu'au vote du budget primitif 2024
21	21311	Hôtel de ville	4 000€ €	1 000 €	1 000 €
21	21312	Bâtiments scolaires	5 000 €	1 250 €	1 250 €
21	21318	Autres bâtiments publics	5 000 €	1 250 €	1 250 €
21	2152	Installations de voirie	20 000 €	5 000 €	5 000 €
21	21534	Réseaux d'électrification	19 800 €	4 950 €	4 950 €
21	21571	Matériel roulant	20 000 €	5 000 €	5 000 €
21	21758	Autre matériel et outillage	15 000 €	3 750 €	3 750 €
21	2168	Autres collections et œuvres	1 200 €	300 €	300 €

21	2182	Matériel de transport	10 000 €	2 500 €	2 500 €
21	2183	Matériel de bureau	20 000 €	5 000 €	5 000 €
21	2184	Mobilier	20 000 €	5 000 €	5 000 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000 €	2 500 €	2 500 €
23	2313	Constructions	394 874 €	98 719 €	98 719 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 M57.

Remplacement des sanitaires publics de la place communale Henri Freydier

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer les sanitaires publics de la place communale dénommée Henri Freydier, car les sanitaires publics actuels sont devenus vétustes et présentent un caractère d'insalubrité publique. Des devis sont présentés au conseil municipal pour le remplacement de ces sanitaires publics de la place communale Henri Freydier. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé précédent et en avoir délibéré à l'unanimité : Décide d'approuver le projet de remplacement des sanitaires publics de la place communale Henri Freydier ; Décide de retenir l'entreprise suivante pour réaliser le remplacement des sanitaires de la place Freydier : MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS de Gleize (Rhône), pour un montant de 28 255,50 € HT, soit 33 906,60 € TTC ; Charge le Maire de faire le nécessaire et de poursuivre ce dossier en sollicitant toutes les subventions afférentes au remplacement des sanitaires publics de la place communale Henri Freydier.

INFORMATIONS

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

Enseignement / affaires scolaires :

Carol LAFFONT fait part du compte rendu du conseil d'école du 09/11/2022. L'effectif scolaire est de 119 élèves, réparti en 6 classes : PS/MS/GS : 22 élèves, MS/GS : 20 élèves, CP/CE1 : 22 élèves, CP/CE2 : 20 élèves, CE2/CM1 : 18 élèves, CM1/CM2 : 17 élèves. Pour la classe de MS/GS, il y a une nouvelle enseignante, Mme GROS et une nouvelle ATSEM, Mme CHARVET. Le règlement intérieur de l'école a été adopté à l'unanimité. Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu, avec une liste en candidature. Elle évoque ensuite le projet d'école et de classe dont le thème est les jeux olympiques. L'équipe pédagogique remercie la mairie pour les travaux effectués avant la rentrée, ainsi que la rénovation énergétique du local affecté au service périscolaire. Le montant des travaux est de 65 000 € et des subventions ont été obtenues pour ces travaux. Le Maire indique que le service périscolaire est très fréquenté par les élèves (87% des élèves inscrits à l'école primaire) car depuis 2014, le service périscolaire s'est professionnalisé, en offrant aux élèves un large choix d'activités. Le Maire précise que le plan vigipirate de niveau 3 a été activé et que des mesures visant à sécuriser les élèves et les équipes pédagogiques ont été mises en place par la mairie. Depuis le départ de Mme CASE, Mme GIRAUD est la nouvelle mandataire de l'association OCCE.

Festivités :

Eric ARSAC indique que dans le cadre du téléthon, un concours de belote se tiendra le vendredi 8 décembre 2023 à la salle d'animation rurale Pierre Bonnet. A cet effet, des affiches ont été distribuées dans les commerces de la commune, à l'école et l'information est relayée sur le site Internet de la mairie. Le Maire indique qu'une réunion avec les associations communales a eu lieu au cours du mois d'octobre 2023, afin d'élaborer le tableau de réservation de la salle d'animation rurale pour l'année 2024.

Culture :

Geneviève ŒIL détaille les dernières animations de la commission culture. Le 16/09/2023 : dans le cadre de la Journée du Patrimoine, une visite historique de La Coucourde a été animée par un guide de l'office de tourisme. Le 07/10/2023 : Une lecture a été donnée par une comédienne à la bibliothèque municipale à l'occasion des cafés littéraires. Le 25/11/2023, Itinérance a proposé un atelier plume à la bibliothèque municipale. Elle indique ensuite que lors de la dernière commission culture de Montélimar Agglo du 16/11/2023, le logiciel de l'office de tourisme permettant d'inscrire les manifestations communales a été présenté. Par ailleurs, un projet « Livrodrome » pour inciter les enfants à lire sera mis en place en juillet prochain. A cet effet des animations seront proposées aux enfants à la médiathèque de Montélimar. Ensuite, Geneviève ŒIL indique que le site Internet reçoit environ 20 000 visites par mois. Enfin, elle expose au conseil municipal qu'elle travaille actuellement sur le bulletin municipal à paraître en fin d'année 2023.

CCAS/Affaires sociales :

Brigitte HERMAN indique que depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, 99 élèves sont inscrits au service de restauration scolaire communal et qu'entre 70 et 75 enfants y déjeunent chaque jour. Elle informe ensuite les conseillers municipaux que le traditionnel repas des personnes âgées de + 65 ans se tiendra à la salle d'animation rurale Pierre Bonnet le mercredi 6 décembre 2023, de 12h à 17h.

Affaires militaires :

Fred NOEL expose au conseil municipal que lors de la dernière réunion de l'association des anciens combattants et victimes de guerre des communes de La Coucourde, Mirmande, Saulce et Les Tourrettes, il a été désigné Vice-Président, et un nouveau bureau a été élu. Depuis le 1^{er} octobre 2023, il est également le Porte Drapeau officiel de la commune.

Urbanisme :

Jean-Marie SYLVESTRE donne le bilan de l'activité du service d'urbanisme, du 13/09/2023 au 28/11/2023.

Permis de construire : 1 dépôts, 1 refus, 1 en cours d'instruction

Déclarations préalables : 5 dépôts dont 1 par voie dématérialisée, 5 accords, 1 en cours d'instruction

Certificats d'urbanisme : Aucun

Déclarations d'intention d'aliéner : 5 dépôts dont 4 par voie dématérialisée, 4 renoncations

Eau potable

Jean-Marie SYLVESTRE donne le compte rendu du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable du Syndicat des eaux Drôme Rhône. Ce rapport est mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie. Il indique également que depuis l'été 2023, le Syndicat des eaux Drôme Rhône envoie un rapport hebdomadaire sur l'état des nappes phréatiques de notre secteur. La commune de La Coucourde est alimentée par le forage de Juston qui présente un volume satisfaisant et une qualité d'eau conforme aux normes en vigueur.

Travaux :

Jean-Marie SYLVESTRE indique que les travaux de marquage au sol ont été réalisés par l'entreprise Horizon Signa. Concernant la RD74, le Département a refait la bande de roulement et la commune a fait refaire les bordures et le marquage au sol. La DIRCE a réalisé l'élagage des 78 platanes sur la RN7, en traverse de l'agglomération. La DIRCE va également procéder prochainement au remplacement des panneaux directionnels. Concernant l'aménagement de la route du Stade, Jean-Marie SYLVESTRE présente le calendrier prévisionnel. En janvier 2024 : consultation des entreprises ; au cours du 2ème trimestre 2024 : réalisation des travaux, qui devraient se terminer en début d'été 2024. Enfin, il indique que les plots lumineux défectueux installés sur la RN7 seront remplacés prochainement.

Biodéchets :

Jean-Marie SYLVESTRE expose aux conseillers municipaux qu'à titre expérimental, Montélimar Agglo va procéder à l'installation de 3 conteneurs biodéchets sur la commune de La Coucourde : 1 à l'angle de la résidence du Rhône, 1 à l'angle de l'entrée du lotissement les Vignes et 1 au carrefour de l'ancienne RN7 et de la route du Stade.

Budget participatif 2023 :

Le Maire indique que dans le cadre du budget participatif 2023, un nettoyage d'automne a été effectué par un collectif citoyen de la commune le 19/11/2023. 17 sacs, soit 130 kg de déchets ont été ramassés dans différents secteurs. La commune a fourni les gants, les sacs et une collation à été offerte aux bénévoles.

Economies d'énergie :

Le Maire donne le bilan 2023 des postes de consommations énergétiques de la commune. Electricité : par rapport à 2022, la consommation en KWh a diminué de 19,15 %, ce qui représente une économie financière de 7,73 %. Afin de réaliser cette économie d'énergie, des actions ont été mises en place, notamment la baisse de la température du chauffage et des chauffe-eau dans les bâtiments communaux, le remplacement des anciennes ampoules par des LED au groupe scolaire, des travaux d'isolation thermique (rénovation des menuiseries du bâtiment périscolaire), le remplacement d'appareils de chauffage trop énergivores... Eau potable : la réparation immédiate et systématique des fuites d'eau et la régulation de la consommation d'eau potable ont permis de réaliser une diminution de consommation de 26,90 % en terme de m³ par rapport à l'année 2022, soit une économie financière de 17,09 %. Eau d'irrigation : par rapport à l'année 2022, le montant de la consommation d'eau d'irrigation a diminué de 46,58 % soit une baisse financière de 21,70%.

Adressage communal :

Le Maire informe le conseil municipal que toutes les habitations de la commune ont désormais un adressage certifié sur la « Base Adresse Nationale » par une entreprise. Il rappelle que l'adressage de toutes les habitations est une obligation légale pour les communes de moins de 2 000 habitants à partir du 1^{er} juillet 2024, depuis la loi 3DS.

Economie locale :

Le Maire indique que deux nouveaux commerces se sont installés sur la commune : un distributeur automatique de repas « Les petits plats de Mamie », place Henri Freydiere et le restaurant / pizzeria « l'Imprévu » à Derbières.

Vœux du Maire :

Les traditionnels vœux du Maire auront lieu le lundi 08 janvier 2024, à partir de 18h30, à la salle d'animation rurale Pierre Bonnet.

Après un tour de table, le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur excellente implication dans la vie politique de la commune, les programmes prévus au budget primitif 2023 ayant été réalisés.

Fait à La Coucourde le 30 novembre 2023

Le Maire
Jean-Luc ZANON



